



LE CONSEIL DE L'EUROPE TOUR D'HORIZON

**Défendre les droits de l'homme,
la démocratie et l'État de droit**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Édition anglaise

The Council of Europe: An Overview

Rédaction : Direction de la communication –
Section des relations publiques et publications

Graphisme et mise en page : Service
de la production des documents et des publications

Photos © Conseil de l'Europe – Shutterstock

Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

LE CONSEIL DE L'EUROPE EN BREF	2
FONCTIONNEMENT	4
LES CONVENTIONS MAJEURES	8
LES MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	12
LES PRINCIPAUX ACCORDS PARTIELS	16
LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES JEUNES	18
LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPÉENNE	19
LES ÉTATS MEMBRES	20



LE CONSEIL DE L'EUROPE EN BREF

SON RÔLE

Le Conseil de l'Europe œuvre avec ses 47 États membres pour renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit sur tout le continent et au-delà.

” Le saviez-vous ?

Le Conseil de l'Europe comprend 47 États membres et rassemble une population de plus de 820 millions d'habitants.

Il a développé un système abouti de protection des droits, dont le mécanisme le plus connu est la Cour européenne des droits de l'homme. La Cour a été mise en place par la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par tous les États membres du Conseil de l'Europe.

La Cour contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les 47 États membres. Les citoyens peuvent porter plainte pour violation des droits de l'homme devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

L'abolition de la peine de mort figure parmi les grandes réalisations du Conseil de l'Europe. Celle-ci n'est plus appliquée dans les États membres depuis 1997.

SON HISTOIRE

Le Conseil de l'Europe est le pionnier de la construction européenne. Il a été créé en 1949, au sortir de la seconde guerre mondiale, afin d'assurer la reconstruction politique de l'Europe sur un ensemble de valeurs fondamentales qui ont été bafouées, ce qui a entraîné la ruine du continent.

Le Conseil de l'Europe a été l'une des premières institutions internationales à ouvrir ses portes aux pays d'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin. Il a aidé ces États à mener les réformes politiques, législatives, constitutionnelles et judiciaires nécessaires. Il a aussi su s'adapter aux nouveaux défis contemporains en concluant de nouveaux traités dans des domaines tels que la cybercriminalité, la protection des données, le terrorisme international, la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes ou l'abus sexuel des enfants.



” Le saviez-vous ?

Aucun pays n'a adhéré à l'Union européenne (UE – 28 États membres) sans appartenir au préalable au Conseil de l'Europe.



SES SYMBOLES

Le Conseil de l'Europe possède son drapeau, son hymne et son logo.

Le drapeau européen, avec ses 12 étoiles qui forment un cercle doré sur fond bleu azur, est l'un des plus célèbres au monde. Créé par le Conseil de l'Europe en 1955, il a été adopté par l'Union européenne en 1986 et est devenu un symbole commun de la construction européenne, au-delà de l'appartenance à une institution spécifique.

Non moins illustre, l'hymne européen, créé en 1972, reprend le prélude de l'« Ode à la joie » de la 9^e Symphonie de Beethoven. Il a également été adopté par l'Union européenne en 1986.

Le logo du Conseil de l'Europe associe le drapeau européen à un symbole dynamique (« la spirale ») qui traduit le partage d'expériences entre les pays européens et l'engagement constant de l'Organisation dans la défense de ses valeurs.



FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du Conseil de l'Europe est assuré par plusieurs personnes et organes distincts, chacun jouant un rôle déterminant :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Élu à la tête de l'Organisation par l'Assemblée parlementaire pour un mandat de cinq ans, il est responsable de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités et du budget du Conseil de l'Europe. Il dirige et représente l'Organisation. Le Secrétaire Général actuel est le Norvégien Thorbjørn Jagland.

La Secrétaire Générale adjointe, actuellement Gabriella Battaini-Dragoni, est également élue par l'Assemblée parlementaire pour cinq ans, lors d'un scrutin distinct.

LE COMITÉ DES MINISTRES

Instance de décision du Conseil de l'Europe, il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg. Il détermine la politique de l'Organisation et approuve son budget et son programme d'activités.

www.coe.int/cm



L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, l'Assemblée parlementaire est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

www.assembly.coe.int

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le Congrès est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il représente plus de 200 000 collectivités territoriales.

www.coe.int/congress



LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

— Créée en 1959, cette institution peut être saisie par des individus ou des groupes, sans distinction de nationalité, ainsi que par des gouvernements, en cas de violation présumée de la Convention européenne des droits de l'homme par l'un des États membres.

— www.echr.coe.int

LE COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

— Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

— www.coe.int/commissioner



LA CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)

— Cette conférence établit un lien indispensable entre les responsables politiques et les citoyens ordinaires, et contribue à faire entendre la voix de la société civile au Conseil de l'Europe. Elle est composée de délégués d'OING.

— www.coe.int/ngo

LE SECRÉTARIAT

— Le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg, en France. Il emploie 2 200 personnes issues des 47 États membres. Il comprend des bureaux extérieurs et des bureaux de liaison avec d'autres organisations internationales.

LES CONVENTIONS MAJEURES



Le Conseil de l'Europe défend les droits de l'homme et la démocratie au moyen de conventions internationales. Il s'agit d'accords juridiquement contraignants auxquels chaque État membre est tenu de se conformer une fois qu'il les a signés et ratifiés. La conformité des politiques des États est examinée régulièrement.

LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

■ Entrée en vigueur en 1950, la Convention garantit des droits fondamentaux civils et politiques, notamment le droit à la vie, le droit à un procès équitable, la liberté d'expression, la liberté de pensée et de religion. Elle interdit la torture, le travail forcé, la peine de mort et les discriminations. Elle a mis en place un dispositif sans équivalent pour assurer le respect des droits de l'homme : la Cour européenne des droits de l'homme.

LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE

■ Introduite en 1961 et révisée en 1996, la Charte garantit les droits économiques et sociaux des citoyens européens : emploi, protection sociale et juridique, logement, santé, éducation, liberté de circulation et non-discrimination.

” Le saviez-vous ?

Le Conseil de l'Europe est à l'origine de plus de 200 traités destinés à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.



LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ

■ Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004, cette convention sert de guide pour tous les pays souhaitant développer une législation nationale cohérente et globale sur la cybercriminalité. Elle est le seul instrument international juridiquement contraignant existant dans ce domaine.

LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

■ Cette charte, ratifiée par les 47 États membres, est la base constitutionnelle de l'autonomie locale dans ces États. Elle garantit l'indépendance politique, administrative et financière des collectivités locales.

LA CONVENTION CULTURELLE EUROPÉENNE

■ Parce que la culture joue un rôle fondamental dans la compréhension de l'autre et le respect de la diversité, le Conseil de l'Europe a adopté en 1954 la Convention culturelle européenne. Celle-là organise la coopération à l'échelle de toute l'Europe dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, du sport, des langues et de la transmission de valeurs communes.

” Le saviez-vous ?

La Convention européenne pour la prévention du terrorisme a été complétée en 2015 par un protocole destiné à répondre au problème des « combattants terroristes étrangers ».



LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (CONVENTION DE LANZAROTE)

■ C'est le premier instrument qui criminalise tous les types d'abus sexuels infligés aux enfants, dont ceux commis dans le foyer ou la famille. Le « Comité de Lanzarote » assure le suivi de la mise en œuvre effective de la convention.

LA CONVENTION SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (CONVENTION D'ISTANBUL)

■ La convention impose aux États signataires de prendre des mesures pour prévenir toute forme de violence, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs. Elle représente une avancée majeure dans ce domaine et repose sur le postulat que l'on ne peut éradiquer cette violence sans investir dans une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.



” Le saviez-vous ?

Adoptée en 1989, la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe est aujourd'hui le seul instrument juridique international dans ce domaine.

LA CONVENTION EUROPÉENNE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA BIOMÉDECINE

■ Cette convention garantit une pratique éthique de la biomédecine. Elle énonce des principes directeurs concernant les pratiques relatives à la recherche médicale sur les êtres humains, à la transplantation d'organes et à l'utilisation de substances d'origine humaine, à la protection des embryons et des foetus humains, ou encore à l'utilisation des dossiers médicaux. Un protocole interdit le clonage d'êtres humains.

LA CONVENTION SUR LA CONTREFAÇON DES PRODUITS MÉDICAUX ET LES INFRACTIONS SIMILAIRES MENAÇANT LA SANTÉ PUBLIQUE (CONVENTION MÉDICRIME)

■ Grâce à la Convention Médicrime, ouverte aux pays non européens, il est désormais possible de sanctionner pénalement, sur la base d'une atteinte à la santé publique, la fabrication, la distribution et la vente de produits médicaux contrefaits, y compris sur internet.

LES MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



En adhérant au Conseil de l'Europe, chaque pays accepte de se soumettre à des mécanismes de contrôle indépendants qui évaluent le respect des droits de l'homme et des pratiques démocratiques sur son territoire. Dans certains cas, de tels mécanismes ont été créés par une convention.

LE GROUPE D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)

Le GRECO identifie les lacunes dans les politiques nationales de lutte contre la corruption et incite les pays à procéder aux réformes législatives, institutionnelles ou administratives nécessaires. Cette évaluation est fondée sur les conventions du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

LE COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (MONEYVAL)

Créé en 1997, Moneyval est chargé de veiller à ce que les États membres mettent en place des systèmes effectifs pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



LE COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

■ Le comité vérifie que les droits au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la libre circulation, garantis par la Charte sociale européenne, sont respectés par les pays concernés.

LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)

■ Les travaux de la CEPEJ portent sur le développement d'outils de gestion, de bonnes pratiques et de lignes directrices pour améliorer la qualité et l'efficacité de la justice. Elle publie régulièrement un rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires en Europe.



LE COMITE EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

■ Le CPT, établi par une convention entrée en vigueur en 1989, visite régulièrement et inopinément des lieux de détention des 47 pays membres (prisons, postes de police, centres de rétention pour étrangers) afin d'évaluer le traitement des personnes privées de liberté.

LE GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

■ Le GRETA, établi par une convention entrée en vigueur en 2008, publie régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les États pour mettre en œuvre les dispositions contenues dans la convention.



LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES

■ La convention prévoit un mécanisme de suivi destiné à évaluer et à améliorer la protection des minorités dans les pays concernés, notamment leur droit à la liberté de réunion, d'expression, de conscience, de religion, d'accès aux médias et à leur langue.

LA COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE (ECRI)

■ La commission analyse régulièrement les phénomènes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance dans les 47 États membres, et leur adresse des recommandations.

LE COMITÉ D'EXPERTS DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

■ La charte est le seul traité au monde pour la promotion des langues régionales ou minoritaires traditionnelles. Le comité vérifie que les États parties prennent les mesures nécessaires pour promouvoir activement l'usage de ces langues dans tous les domaines de la vie publique.

LES PRINCIPAUX ACCORDS PARTIELS



Un accord partiel est un cadre qui permet à certains États membres du Conseil de l'Europe de travailler ensemble pour poursuivre des objectifs communs sur des questions qui ne sont pas nécessairement pertinentes ou acceptables pour tous les pays. Seuls les pays membres qui ont adhéré à ces accords contribuent à leur financement et à leur développement.

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Basée à Paris, cette institution financière est la seule dont la vocation soit exclusivement sociale. Elle participe au financement de projets sociaux, intervient en cas de situation d'urgence et contribue à améliorer la qualité de vie des groupes de population les plus défavorisés, dont les réfugiés et les personnes déplacées.

LA DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM OU PHARMACOPÉE EUROPÉENNE)

Elle fixe des normes officielles pour la fabrication des médicaments, et pour certains secteurs comme la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. Elle est également chargée de la lutte contre la contrefaçon des médicaments.

LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Organe consultatif du Conseil de l'Europe compétent sur les questions constitutionnelles, la Commission de Venise aide à définir et à élaborer des normes constitutionnelles communes. Elle prodigue également des conseils juridiques à des pays du monde entier.

LE CENTRE NORD-SUD

Créé à Lisbonne, au Portugal, en 1990, le Centre Nord-Sud s'emploie à promouvoir le dialogue entre l'Europe, le sud de la Méditerranée et l'Afrique, et l'adoption de politiques de solidarité conformes aux objectifs du Conseil de l'Europe.



LE FONDS DE SOUTIEN AU CINÉMA EUROPÉEN (EURIMAGES)

■ Premier organisme de cette nature en Europe, Eurimages finance la coproduction, la distribution, la numérisation et la diffusion des œuvres cinématographiques européennes, tout en encourageant la coopération entre les professionnels du cinéma.

L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

■ L'observatoire collecte et diffuse des données statistiques et analytiques sur le cinéma, la radio, la télévision et les services audiovisuels en Europe.

LE CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ, AUTRICHE)

■ Le centre soutient le développement de l'enseignement et de l'apprentissage des langues dans les États membres, comme autant de moyens de favoriser la communication et la coopération. www.ecml.at

LE GROUPE POMPIDOU

■ Ce groupe a pour mission de préparer à l'intention de ses États membres des politiques en matière de lutte contre la toxicomanie.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

■ Le but de cet accord partiel est de promouvoir le sport et de souligner les valeurs positives qu'il véhicule. L'APES travaille aussi à l'établissement de normes internationales et au développement d'un cadre de coopération paneuropéen.



LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES JEUNES

La jeunesse joue un rôle essentiel dans le développement des sociétés européennes. Pour travailler au mieux avec les jeunes, le Conseil de l'Europe a adopté une approche originale, grâce à son système de cogestion, qui met sur un pied d'égalité les organisations de jeunesse et les représentants des gouvernements pour décider des politiques, programmes et priorités pour la jeunesse.

LES CENTRES EUROPÉENS DE LA JEUNESSE DE STRASBOURG ET DE BUDAPEST

Lors de sessions d'études, de séminaires ou de stages, plus de 5 000 jeunes de tous horizons sont formés chaque année au sein des Centres européens de la jeunesse. Plus de 15 000 jeunes bénéficient par ailleurs de projets soutenus par le Fonds européen pour la jeunesse afin de promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité.

L'ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA JEUNESSE

Depuis 1998, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont conclu un accord de partenariat concernant la jeunesse dans le but de parvenir à un cadre pour le développement conjoint d'une stratégie cohérente dans le domaine de la formation des animateurs de jeunesse, ainsi que de la politique et de la recherche sur la jeunesse.

www.youth-partnership.net



LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) sont des organisations distinctes, aux rôles différents mais complémentaires. L'Union européenne partage les valeurs qui sont le fondement du Conseil de l'Europe.

” Le saviez-vous ?

Un large éventail de programmes conjoints avec l'Union européenne permet de soutenir les réformes juridiques et institutionnelles dans toute l'Europe et en Afrique du Nord.

Les deux organisations collaborent étroitement dans des domaines où elles ont des intérêts communs, notamment la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en Europe et dans les régions avoisinantes. D'importants programmes et moyens financiers sont mis en œuvre conjointement afin de réaliser l'objectif de paix poursuivi par les deux organisations.

Le Traité de Lisbonne, adopté en 2009, prévoit la signature par l'Union européenne de la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui créerait un espace juridique européen commun pour plus de 820 millions de citoyens.

Outre l'Union européenne, le Conseil de l'Europe entretient des liens étroits avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).



LES ÉTATS MEMBRES

47 ÉTATS MEMBRES

■ Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

” **Le saviez-vous ?**
 Le Saint-Siège, le Canada, le Japon, les États-Unis d'Amérique et le Mexique ont un statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe. Israël est observateur auprès de l'Assemblée parlementaire.

L'abolition de la peine de mort, la défense de la liberté d'expression, la protection des droits des enfants, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre le terrorisme, le respect de la qualité des médicaments et des soins de santé... Ces questions touchent chacun de nous, mais connaissez-vous le rôle du Conseil de l'Europe dans ces domaines ?

Par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plus de 200 conventions, le Conseil de l'Europe, créé en 1949, s'attache à défendre les valeurs fondamentales de notre continent : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Le plus connu de ces traités est la Convention européenne des droits de l'homme; les médias relaient régulièrement les décisions de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Cette brochure vous propose un rapide tour d'horizon des activités et du fonctionnement du Conseil de l'Europe.

47 pays membres. 820 millions d'Européens.



La documentation gratuite :
edoc.coe.int



Les Editions du Conseil de l'Europe :
book.coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE